

2FJ
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 30 rue des Prés, 67370 TRUCHTERSHEIM
en cours d'immatriculation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 2 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 janvier,
A 09h00,

Les associés de la Société 2FJ se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur José RODRIGUES, titulaire de 1439 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Hervé TETAR, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,
- Monsieur Frédéric WEIBEL, titulaire de 1980 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Fabrice ZEHNACKER, titulaire de 2580 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 6 000 actions sur les 6 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice ZEHNACKER.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe
HT

Paraphe
JR

Paraphe
F W

Paraphe
F Z

- Lecture du rapport du président,
- **Nomination du premier Président,**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de premier Président, pour une durée indéterminée :

Monsieur Fabrice ZEHNACKER

Né à SCHILTIGHEIM (67) le 7 avril 1974

De nationalité française

Demeurant 46 rue du Général de Gaulle, 67560 ROSHEIM

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

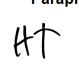
SIGNATURES :

Monsieur José RODRIGUES

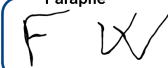
Signé par :

0EACFF708A0C45F...

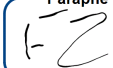
Monsieur Hervé TETAR

Signé par :

E4BE2B482721461...

Paraphe


Paraphe


Paraphe


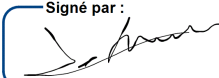
Paraphe


Monsieur Frédéric WEIBEL

Signé par :
Frédéric WEIBEL
3C9C65DCBCEC4C3...

Monsieur Fabrice ZEHNACKER

bon pour
acceptation
des fonctions
de président

Signé par :

D84A75E2123242A...

Paraphe
HT

Paraphe
JR

Paraphe
FW

Paraphe
FZ